

POINT DE VUE

Mathématiques françaises : un avenir à assurer

Une nouvelle fois, l'excellence de la recherche française en mathématiques est mise en exergue par les prix de 2010, notamment les médailles Fields. Cependant, des inquiétudes pèsent sur sa pérennité.

Patrick GÉRARD

Les médailles Fields et le prix Gauss décernés le 19 août mettent à l'honneur trois mathématiciens français (Ngô Bao Châu, Cédric Villani et Yves Meyer, voir les actualités page 8). Ces distinctions illustrent une fois de plus l'excellence de la recherche mathématique en France. À juste titre, tout le monde dans le pays s'en est félicité, y compris dans les cercles du pouvoir. Mais il n'est pas sûr que tout le monde soit conscient de ce qui a construit cette excellence. Et il n'est pas sûr non plus que les conditions qui la favorisent soient durables...

Revenons d'abord sur la qualité des mathématiques françaises. Elle ne se mesure pas uniquement à l'aune des prix de cette année. Depuis leur création, en 1936, 11 médailles Fields sur 52 sont allées à des mathématiciens français ou liés à la France, ce qui place ce pays au deuxième rang, derrière les États-Unis (13 médailles), devant l'Union soviétique/Russie (9 médailles) et loin devant les autres.

Un autre critère cher à notre communauté est le nombre de conférenciers invités au Congrès international des mathématiciens, tenu tous les quatre ans. Avec 26 conférenciers invités au dernier congrès, à Hyderabad en Inde, la France est le pays le plus représenté après les États-Unis.

Deux autres indices de la santé des mathématiques françaises sont leur grande diversité, la plupart des domaines de la discipline étant représentés, ainsi qu'une répartition géographique équilibrée des grands centres de recherche — même si la région parisienne concentre un grand nombre de laboratoires.

D'où provient l'excellence française en mathématiques ? On peut invoquer plusieurs facteurs. L'un d'eux est de nature historique et culturelle, le goût français pour l'abstraction et pour les mathématiques étant une tradition qui remonte au XVIII^e siècle au moins.

Un autre facteur est que le nombre de mathématiciens français (environ 4 000 dans le secteur académique) est suffisamment élevé pour constituer une « masse critique » dans plusieurs grandes villes du pays, dont

LA STRUCTURATION de la communauté mathématique française joue un rôle clef dans son dynamisme.

les universités abritent des laboratoires de mathématiques de haut niveau. Cette situation favorise la circulation des idées et des interactions fructueuses ; elle permet aussi d'offrir à de jeunes chercheurs des postes en dehors de la région parisienne, dans les régions où ils souhaitent vivre. Et elle s'accompagne d'un autre élément dynamisant : l'absence délibérée de recrutements locaux.

La structuration de la communauté mathématique française joue un rôle clef dans son dynamisme. En mathématiques, les universités et le CNRS collaborent très bien. La plupart des mathématiciens sont des enseignants-chercheurs des universités, et l'on compte environ 400 chercheurs employés par le CNRS. La coexistence des activités d'enseignement et de recherche est très importante pour la vitalité de la discipline, en particulier pour la formation doctorale. Or tous les

laboratoires de mathématiques du CNRS sont des unités mixtes, associées en général à une université. La circulation entre les deux structures est courante et joue un rôle extrêmement bénéfique.

Par exemple, de jeunes mathématiciens brillants ont la possibilité de débiter leur carrière au CNRS très vite après la thèse, afin de se consacrer entièrement à la recherche durant leurs années souvent les plus fécondes, avant de poursuivre leur carrière à l'université. Là, ils auront aussi l'occasion de former des doctorants, d'animer des équipes de recherche et bien sûr d'enseigner à tous les niveaux. De plus, le CNRS propose des délégations aux enseignants de l'université, qui leur permettent d'être déchargés de l'enseignement durant six mois à un an — des incitations à la recherche qu'il faut continuer à développer.

Bien sûr, la formation joue aussi son rôle, et en premier lieu la formation doctorale, qui s'effectue presque toujours dans les universités. Celles-ci recrutent leurs doctorants soit parmi leurs meilleurs étudiants, soit parmi d'anciens élèves des classes préparatoires aux Grandes écoles. Le système des classes préparatoires, typiquement français, permet aux élèves d'acquérir un rythme et une méthode de travail performants, et les prépare notamment aux concours d'entrée aux Écoles normales supérieures et à l'École polytechnique, établissements privilégiés pour ceux qui, après un doctorat, veulent faire des mathématiques leur métier.

Le dynamisme de la recherche mathématique en France est-il pérenne ? Ce n'est pas sûr. Le système des classes prépara-

toires et des Grandes écoles tend à sélectionner des esprits d'un certain type (scolaire par exemple), au détriment d'autres, notamment dans la population féminine. En outre, il draine vers les écoles d'ingénieurs une grande partie des jeunes scientifiques brillants d'une classe d'âge. Une fois entrés dans une école autre que celles citées, ils auront souvent du mal à s'orienter vers la recherche en mathématiques, les passerelles entre le monde universitaire et celui des écoles d'ingénieurs étant insuffisantes.

Aujourd'hui, on constate un réel fossé entre la recherche fondamentale en mathématiques et les écoles d'ingénieurs. Ce fossé nuit à la capacité d'innovation des entreprises et entretient l'infériorité du statut social des docteurs en mathématiques par rapport à celui des ingénieurs, ce qui contribue à réduire l'attractivité du métier de mathématicien.

Comblant ce fossé tout en préservant l'indépendance de la recherche fondamentale est certainement l'un des grands enjeux à venir pour notre pays.

D'autres inquiétudes ont trait à l'autonomie des universités, avec laquelle une grande partie des moyens d'un laboratoire seront attribués par un arbitrage fait au sein de son université, et non au niveau national. Or à un niveau local, des disciplines comme les mathématiques, minoritaires et moins immédiatement liées à des enjeux financiers, industriels ou sociaux, ont plus de mal à défendre leurs intérêts, et les arbitrages risquent de se faire souvent à leurs dépens. Il est donc essentiel que les présidents des universités et leurs conseils sachent reconnaître la spécificité des mathématiques parmi les autres disciplines, et préserver ainsi la qualité de leurs laboratoires.

Enfin, l'enseignement secondaire assurera-t-il un vivier de recrutement suffisant en mathématiques ? Les échos provenant de nombreux enseignants ne sont, sur ce point, guère rassurants, malgré leurs efforts et ceux des associations (*Kangourou*, *Math.en.Jeans*, *Animath...*) qui travaillent à donner aux jeunes une image des mathématiques moins scolaire et plus ouverte sur la créativité.

La qualité de la recherche mathématique est l'une des grandes richesses françaises. Sachons la préserver et la cultiver. ■

Patrick GÉRARD, professeur à l'Université de Paris-Sud et membre de l'Institut universitaire de France, dirige le Laboratoire de mathématiques d'Orsay (UMR 8628 du CNRS).



Réagissez en direct à cet article sur www.pourlascience.fr

ÉCONOMIE

Voulant favoriser la concurrence...

... la Commission européenne a autorisé l'ouverture des marchés boursiers. Conséquence : les dispositifs algorithmiques conçus par de brillants esprits scientifiques pervertissent le marché.

Ivar EKELAND

Où acheter des actions aujourd'hui ? Le naïf ira sur une des Bourses classiques, *Euronext* ou le *London Stock Exchange*.

Ce qu'il ne sait pas, c'est que depuis une directive européenne de 2007, les vendeurs sont en fait des algorithmes ultrarapides qui structurent leur offre et modifient leur prix pour extraire l'argent du client. Ils proposent quelques actions à un prix d'appel, davantage à un prix intermédiaire, et beaucoup à un prix élevé. Si le client a besoin de 1 000 actions, il est devant un dilemme. Ou bien il les achète en bloc et paye le prix fort. Ou bien il ne prend que les premières, et il attend que les prix des autres baissent. Mais

ce faisant, il a révélé sa présence, tel le poisson qui a tâté l'appât. Comme le pêcheur qui ferre sa prise, le vendeur augmente immédia-

tement ses prix, et il faudra attendre que la patience du vendeur grippe-sous soit épuisée pour que les cours de ces actions retombent.

À rivaliser de ruse et de patience avec un algorithme, on perd le plus souvent. Le résultat, c'est que plus on achète, plus on paie cher : les gros investisseurs payent plus que les petits. Horreur ! Que l'on plume les petits investisseurs, c'est la règle du jeu, mais que l'on plume les gros, voilà de quoi émouvoir le régulateur. La Commission européenne a donc suscité l'ouverture de marchés parallèles, connus sous le nom de *dark pools*, que je traduirai volontiers par « marigots obscurs ».

Un *dark pool* est essentiellement un guichet ouvert sur un marché financier soumis



J.-M. Thiriet

aux règles habituelles de transparence : publicité des offres d'achat et de vente, ainsi que des transactions. Le *dark pool*, lui, n'est pas soumis à ces règles : il ne rend publiques ni les offres d'achat ni les offres de vente. Si je passe un ordre d'achat de 1 000 actions, il y a deux possibilités. Ou bien il n'y a pas d'ordre de vente, et on me répond que mon ordre n'a pas été exécuté. Ou bien il y a un ordre de vente, disons pour 500 actions, et on me répond que mon ordre a été exécuté pour moitié. Pour le reste, il faudra attendre qu'arrive un autre ordre de vente, à moins qu'entre-temps je ne décide de retirer mon ordre d'achat. Toutes les transactions se font au prix observé sur le marché de référence : par définition, c'est la moyenne entre le prix d'achat le plus bas et le prix de vente le plus haut.

L'avantage de ce dispositif, c'est qu'on ne peut plus structurer l'offre suivant le prix. L'investisseur qui achète 500 actions sur le *dark pool* les paie toutes au même prix : il échappe ainsi aux stratégies prédatrices

des vendeurs sur le marché ouvert. Ou du moins, c'est ce que pensait le régulateur dans sa profonde sagesse. Mais dès qu'il s'agit de gagner de l'argent, l'ingéniosité humaine est infinie, et bien vite les vendeurs ont appris à tirer parti de cette structure étrange où les transactions se font sur un marché suivant un prix déterminé sur un autre. La plus élémentaire est le « *ping* » : le vendeur envoie sur le *dark pool* un ordre de vente pour une seule action. Si l'ordre n'est pas exécuté, il en est pour ses frais, qui ne sont pas bien élevés. S'il l'est, c'est qu'il y a un ordre d'achat, probablement pour un montant beaucoup plus élevé, et donc un poisson dans la mare, pardon, un acheteur potentiel. Le vendeur se gardera donc de proposer davantage sur le *dark pool*, au contraire il augmentera ses prix sur le marché ouvert, car le poisson sera bien forcé de venir mordre.

S'il soupçonne que le poisson est vraiment gros, le vendeur peut être plus vicieux. Si, par exemple, il pense que l'offre d'achat

dans le *dark pool* dépasse les 1 000 actions, il ira acheter (oui, acheter) 100 actions sur le marché ouvert, et immédiatement après passera un ordre de vente de 1 000 actions dans le *dark pool*. S'il a joué assez vite (tout cela se compte en millisecondes), son achat aura fait monter le prix sur le marché ouvert, qui est le prix de référence sur le *dark pool* : il aura ainsi fait monter le prix avant de vendre !

Voici désormais à quoi s'emploient les brillants esprits sortis de Polytechnique ou de Centrale. Ils seraient mieux employés à réfléchir sur la nécessité de nouveaux antibiotiques, le stockage de l'énergie, l'approvisionnement en eau potable, le changement climatique, la crise mondiale, la chute de la biodiversité. Mais ce ne sont pas des priorités que l'on entend dans le discours public. La Commission européenne, en créant cet immense casino, ne fait que refléter les ambitions de nos politiques. Vive la finance !

Ivar EKELAND est professeur d'économie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'écoconception des appareils électroniques

Recycler les produits électroniques nécessite de les concevoir à cette fin.

Françoise BERTHOUD

Téléphones, ordinateurs, téléviseurs, caméscopes, lecteurs MP3, etc. : mis au rebut, ces objets deviennent des déchets électriques et électroniques (DEEE). Le monde en produit 40 millions de tonnes par an. D'ici 2020, les pays industrialisés en produiront 30 à 50 pour cent de plus, et la Chine, l'Inde ou l'Afrique du Sud trois à cinq fois plus qu'aujourd'hui !

Or les circuits électroniques contiennent des métaux ayant une valeur marchande (or, argent, palladium, platine, cuivre, alumi-

nium), mais aussi des substances plus ou moins toxiques : mercure, indium, plomb, cadmium, arsenic, béryllium, phtalates, halogènes, etc. Or à mesure que les DEEE s'accumulent, ces substances polluent l'environnement ; et les métaux, notamment utilisés par l'électronique, se raréfient. Que faire ?

Dans l'Union européenne, depuis la directive DEEE du 27 janvier 2003 (transcrite, en France, par le décret du 20 juillet 2005), les fabricants sont responsables de la collecte, de la dépollution et de la valorisation de ces déchets. Les consommateurs financent par-

tiellement cette filière par une écocontribution. Toutefois, un quart seulement des DEEE sont collectés en France, quelques pour cent pour les téléphones mobiles. D'autres pays industrialisés font mieux. Mais globalement, la majorité est conservée, jetée avec les ordures ménagères, ou exportée.

L'insuffisance de la collecte tient en grande partie à ce que ces appareils ne sont pas conçus pour être réutilisés ou valorisés en fin de vie. La séparation de leurs composants est complexe, coûteuse et nécessite des compétences et des équipements de haut niveau.

La diversité des éléments augmentant avec le nombre de fonctionnalités, le coût du recyclage devient vite trop élevé par rapport au bénéfice que l'on en retire.

En conséquence, bien que leur exportation soit proscrite par la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux (1994), de plus en plus de DEEE sont expédiés vers les pays d'Asie et d'Afrique. Là, dans des « filières informelles », des ouvriers les brûlent, les traitent

EXIGER DES APPAREILS solides, durables et recyclables.

à l'acide, etc. Mais ils ne récupèrent qu'une petite quantité de métaux, tout en polluant l'environnement et en s'exposant aux substances toxiques.

Simultanément, les ressources indispensables à la fabrication des produits de haute technologie, telles les terres rares, sont devenues un enjeu géopolitique planétaire, source de conflits. C'est le cas en République démocratique du Congo, avec l'exploitation du coltan, minerai dont on extrait le tantale, utilisé pour les téléphones portables.

On ne pourra résoudre ces problèmes qu'en recyclant plus efficacement et proprement les composants électroniques, et en concevant autrement les appareils. Il faut à la fois mieux organiser le recyclage et mieux réglementer pour inciter producteurs et consommateurs à favoriser les appareils peu polluants et recyclables.

Une première mesure, peu coûteuse et applicable partout, consisterait à démonter et réparer systématiquement les pièces constitutives des appareils, comme cela se fait déjà dans certains pays, tel le Pérou (87 pour cent des vieux ordinateurs importés y sont réparés). À l'autre bout de la chaîne, des usines dotées des dernières technologies récupéreraient les métaux et élimineraient les substances dangereuses des composants non réutilisés. Aujourd'hui, on sait, quand on s'en donne les moyens, recycler plus de 60 pour cent du poids des DEEE. Il serait possible, en consentant les investissements nécessaires, de généraliser cette performance et même de l'accroître. La révision en cours de la directive DEEE semble aller

globalement dans ce sens, l'objectif étant de collecter 70 à 85 pour cent des DEEE et d'en recycler 50 à 75 pour cent d'ici 2016.

Un deuxième type de solution consiste à augmenter la part des appareils « écoconçus ». En France, d'après la loi issue du *Grenelle de l'environnement*, l'écocontribution diminuera pour les appareils bien conçus et moins polluants, et augmentera pour les autres. Elle doublera ainsi (passant de un à deux centimes) pour un téléphone portable sans chargeur universel. Toutefois, la différence de prix final sera invisible, et cette mesure risque donc d'être inefficace. Il faudrait que l'étiquette mentionne l'effort consenti par le constructeur pour orienter le choix des consommateurs.

À l'échelle européenne, il existe bien une loi censée favoriser l'écoconception des produits électriques et électroniques : la directive Écoconception pour les produits consommateurs d'énergie (EuP, 2005). Mais ses exigences sont tellement limitées – une faible consommation énergétique, essentiellement – qu'elle incite peu à créer des produits durables.

Une solution plus directe dépend des consommateurs professionnels, tels les entreprises et les organismes publics. Chacun d'eux peut exiger de ses fournisseurs des produits « écolabellisés » (par exemple, par le label EPEAT, Outil d'évaluation environnementale des produits électroniques), solides, durables et recyclables, vendus avec des garanties pluriannuelles. L'achat serait plus coûteux, mais rentable à long terme.

Cette option ne serait guère souhaitée par les consommateurs de nouveautés technologiques à bas prix, à moins que les associations de consommateurs n'exercent une pression sur les fabricants en faveur de produits écoconçus, mais néanmoins accessibles. En revanche, nous pouvons tous, d'ores et déjà, éviter de renouveler trop souvent nos appareils *high tech* : n'est-ce pas la façon la plus simple de diminuer les déchets électroniques ? ■

Françoise BERTHOUD, ingénieure de recherche en informatique au CNRS, est responsable du groupe de travail EcoInfo, à Grenoble.

<http://www.ecoinfo.cnrs.fr/>
<http://www.ban.org>
<http://ewasteguide.info/>


Institut de recherche pour le développement

Un éditeur pour le développement



Sociétés, environnements, santé
N. VERRAZZA-UCHI, M.-E. GILMAN, D. BURY
364 p. 36 €



L'énergie dans le développement de la Nouvelle-Calédonie
Y. LE BAH, E. FAUGÈRE, P. MENANTPAU, B. MURTON, A. BLEDACKER, S. VEUJT
472 p. 15 €



La dengue dans les départements français d'Amérique
R. CORINTTAU, B. PHILIPPON, A. YDAKOMA
208 p. 15 €



Le Rift est-africain
B. HIRSCH, B. ROUSSEL
424 p. 45 €

En vente dans toutes les librairies et par correspondance : IRD Diffusion, 32, av. Varagnat - F93143 Bondy cedex
Tél : 01 48 02 56 49 Fax : 01 48 02 79 09
diffusion@ird.fr
www.ird.fr